Nations Unies A/C.3/60/9

Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Troisième Commission
Point 71 b) de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Lettre datée du 8 novembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre des informations sur la liberté de croyance et de religion dans la République d'Ouzbékistan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 71 b) de l'ordre du jour intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Le Représentant permanent
de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) Alisher **Vohidov**

05-60197 (F) 151105 151105

Annexe à la lettre datée du 8 novembre 2005 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Informations relatives aux mesures prises par le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan pour garantir les droits religieux et la liberté de religion

Les représentants des religions du monde et de diverses croyances se côtoient pacifiquement en Ouzbékistan depuis les temps historiques. La tolérance est un sentiment propre au peuple ouzbek et fait partie intégrante de la culture de l'Ouzbékistan d'aujourd'hui.

La question de la garantie de la liberté de conscience et de religion revêt une grande importance pour l'Ouzbékistan. En Ouzbékistan, où vivent des adeptes de 16 confessions, tous les citoyens sont libres de manifester leur conviction religieuse, comme le garantissent la Constitution et les lois du pays.

La Constitution ouzbèke prévoit, dans son article 18, l'égalité de droits des citoyens sans distinction de sexe, de race, de nationalité, de langue, de religion, d'origine sociale, de conviction, de situation personnelle ou sociale.

À l'heure actuelle, 2 202 associations religieuses sont enregistrées dans la République d'Ouzbékistan.

L'enregistrement officiel des associations religieuses est régi par le décret du 20 juin 1998 du Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan fixant les modalités de l'enregistrement officiel des associations religieuses dans la République d'Ouzbékistan.

Un Conseil des affaires confessionnelles a été créé auprès du Comité des affaires religieuses du Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan afin d'assurer une coopération étroite avec les associations religieuses, de prêter assistance aux diverses confessions dans l'exercice de leurs activités, d'élaborer en commun des propositions et des mesures en vue de garantir l'entente entre les religions et entre les nationalités et la paix sociale et d'instaurer une culture fondée sur les relations interconfessionnelles. Sont membres du Comité les dirigeants de la Direction des musulmans d'Ouzbékistan, du diocèse de Tachkent et du Moyen-Orient de l'Église orthodoxe russe, de l'Église catholique romaine, de l'Union des Églises évangéliques chrétiennes baptistes, du Centre des Églises chrétiennes fondamentalistes, de l'Église évangélique luthérienne et de la communauté juive de Tachkent.

Les croyants ouzbeks célèbrent librement toutes les fêtes religieuses. Ainsi, d'une année à l'autre, la célébration du Aïd Kourban et du Aïd Ramadan pour les musulmans, de Pâques et de Noël pour les chrétiens, et de Pessah, de Pourim et de Hanoukka pour les juifs prend de plus en plus d'ampleur.

En outre, chaque année, le Gouvernement ouzbek accorde une aide sous diverses formes aux croyants qui souhaitent se rendre en pèlerinage dans les lieux saints : les musulmans, en Arabie saoudite pour le Hadj et la Oumra, les chrétiens, en Russie, en Grèce et en Israël, et les juifs en Israël. Depuis l'indépendance, il a aidé plus de 45 000 citoyens de la République à se rendre en pèlerinage en Arabie saoudite pour accomplir le Hadj et plus de 150 à se rendre en pèlerinage en Russie, en Grèce et en Israël dans les lieux saints chrétiens et juifs.

Depuis l'indépendance, ont été traduits en ouzbek et publiés dans la République le Coran, deux livres de l'Ancien Testament (la Genèse et les Psaumes) et 27 livres du Nouveau Testament, ainsi que des parties de l'Ancien Testament (les Proverbes, l'Ecclésiaste, les quatre livres des Rois, Daniel, Ruth, Jonas et Esther).

Des centaines de mosquées, d'églises et de lieux de culte ont été construits et restaurés, au nombre desquels des églises orthodoxes à Tachkent, Samarkand et Navoï, une église catholique à Tachkent, une église arménienne à Samarkand. Conformément au décret du 22 août 2003 du Conseil des ministres de la République d'Ouzbékistan, 15 sites – sites religieux, lieux de pèlerinage et tombeaux – ont été remis à la Direction des musulmans d'Ouzbékistan, qui en a désormais la gestion.

À la fin de 2004, au siège de la Direction des musulmans d'Ouzbékistan, une édition en braille du Coran a été présentée à la Société nationale des aveugles. L'Ouzbékistan est ainsi devenu le troisième pays au monde à avoir accompli cette bonne œuvre. Il y a actuellement dans notre pays près de 24 000 personnes privées de la possibilité de voir le monde de leurs propres yeux. Des exemplaires du Coran en braille seront désormais fournis aux écoles-internats spécialisés, aux bibliothèques publiques et à tous ceux qui le souhaiteront.

L'enseignement religieux est dispensé par l'Institut islamique de Tachkent, 10 écoles coraniques et des séminaires orthodoxes et protestants.

En septembre 1999, à Tachkent, à l'initiative du Président de la République d'Ouzbékistan, a été créée l'Université islamique de Tachkent. La première promotion d'étudiants bacheliers en est sortie en 2003 et, cette année, celle des étudiants titulaires d'un diplôme supérieur. Sont rattachés à l'Université un lycée et un collège.

En 1995, a eu lieu à Tachkent une Conférence musulmano-chrétienne sur le thème « Vivre ensemble sous un même ciel ». Y ont participé des représentants du Conseil œcuménique des Églises et de nombreuses Églises étrangères.

En 1996, deux dates importantes ont été célébrées :

– En novembre, le 125e anniversaire du diocèse de Tachkent et du Moyen-Orient de l'Église orthodoxe russe. À cette occasion, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, le patriarche de Moscou et de toutes les Russies, Alexis II, s'est rendu en Asie centrale;

– En décembre, la communauté évangélique luthérienne d'Ouzbékistan a célébré le centenaire de l'unique Église luthérienne en Asie centrale.

En 2001, le diocèse de Tachkent et du Moyen-Orient a célébré ses 130 ans.

En 2002, l'Église catholique romaine a célébré le centenaire de la renaissance du catholicisme en Asie centrale.

En octobre 2003, à Samarkand, des manifestations ont été organisées à l'occasion du centenaire de l'Église apostolique arménienne.

La République d'Ouzbékistan fait tout son possible pour garantir à ses citoyens l'exercice du droit à la liberté de conscience et de religion.